

VOIX

ORGANE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS
DE LA MÉTALLURGIE C.F.T.C.

des METAUX

26, rue de Montholon, PARIS-9^e
MENSUEL - NOVEMBRE 1956
(Nouvelle Série) N° 42 - 15 fr.

ÉDITORIAL

Face aux réalités

Voici déjà un mois que se tenaient à Dunkerque nos assises fédérales. Notre Congrès de la Métallurgie a marqué dans le monde du travail et l'opinion publique par le sérieux et le réalisme de ses débats.

Les métallos de la C.F.T.C. ne sont pas de ceux qui s'endorment sur l'enthousiasme d'un Congrès, mais ce sont des militants capables d'agir avec fermeté après s'être déterminés avec clairvoyance.

Nous recherchons l'efficacité

C'est pour cela que nous tendons à des réformes de structures intérieures donnant à de puissantes Fédérations d'Industrie les moyens d'accroître leur rayonnement.

C'est pour cela aussi que notre Fédération s'efforce d'assurer un meilleur équipement à l'échelon régional, consciente de la nécessité d'assurer une action toujours plus coordonnée.

Nous voulons être réalisateurs

La résolution « Salaires » du Congrès de Dunkerque nous trace des objectifs précis, et déjà les actions revendicatives ont amenuisé des résultats dans la Métallurgie, dans les ateliers, services, entreprises... obligeant le Patronat à compromettre avec la volonté des travailleurs qui ne veulent pas voir entamer leur pouvoir d'achat déjà insuffisant par une hausse des prix que le Gouvernement s'avère incapable de juguler.

Nous voulons un véritable plan social

Tel que le congrès l'a défini, et le problème des retraites complémentaires est à l'ordre du jour.

Face à un projet élaboré par les services de l'U.I.M.M., nous devons faire admettre nos positions syndicales et faire adopter un système qui puisse garantir un minimum acceptable pour tous les métallurgistes de France.

Nous sommes pour la prise de conscience politique des travailleurs

C'est pour cela, qu'au sein de notre Fédération, nous Laurent LUCAS.

Suite page 3, sous le titre « EDITORIAL »



NOUS VOULONS
ÊTRE
RÉALISATEURS !



ISBERGUES (Pas-de-Calais) : Pas de "MARCHANDS" d'HOMMES !

Vigilance pour l'avenir !

Le problème de la main-d'œuvre dans nos usines est un des sujets de nos préoccupations actuelles, car la modernisation et la création d'activités nouvelles (Silitium) n'ont pas apporté aux travailleurs de notre agglomération la certitude d'un emploi dans l'avenir.

La direction, dans un soi-disant souci d'économie, embauche, par le canal d'entreprises extérieures, du personnel qu'elle utilise au sein même de ses services, afin de pouvoir, le cas échéant, s'en débarrasser le plus rapidement possible. Plusieurs centaines de travailleurs se verront ainsi réduits au chômage sans préavis et sans avoir recours à l'avis du comité d'établissement.

De tels procédés doivent être sanctionnés vigoureusement.

Nous nous sommes élevés avec force contre ces marchands d'hommes, descendants directs des marchands d'esclaves, mais l'Inspection du Travail, mise au courant, a répondu par son impuissance et sa létargie pour résoudre ce grave problème. Le gouvernement devrait s'en saisir, car il n'est pas particulier à Isbergues.

Certes, de grands projets sont à l'étude (inoxtables, blooming, hauts-fourneaux, aciéries Martin), mais les techniques qui y seront appliquées verront, une fois de plus, affirmer les intérêts capitalistes au détriment de ceux de la classe ouvrière (réduction d'emploi pour rendement accru).

Devant ces difficultés, le moment est venu de faire appliquer la loi de 40 heures pour résoudre le problème du plein emploi et obtenir le salaire garanti annuel, véritable sécurité du travailleur.

Il faut donc que la classe ouvrière comprenne tout l'intérêt qu'il y a pour elle de rejoindre en masse l'organisation syndicale C.F.T.C. à Isbergues, car la lutte ouvrière se poursuit tous les jours, si nous voulons connaître cette facilité de vie qu'apprendront nos camarades américains qui hésitent pas, malgré les gros avantages qu'ils ont déjà sur nous, à batailler encore pour les améliorer.

R. CORNARD

Suite page 7, sous le titre « MARCHANDS D'HOMMES »

RENDEZ-VOUS QUAND MÊME!

Le président du Conseil déclarait, il y a quelques semaines, qu'il n'y aurait pas de rendez-vous d'octobre ; notre congrès fédéral de Dunkerque s'est prononcé, lui, pour l'établissement d'un nouveau S.M.I.G. et demandait à tous les syndicats de porter leurs efforts sur : une augmentation croissante du pouvoir d'achat des travailleurs par une action sur les salaires et sur les prix.

L'action menée par les organisations syndicales et particulièrement par les syndicats des métaux C.F.T.C. avait, déjà, depuis un an, apporté ça et là des avantages substantiels aux salaires de la métallurgie. Faut-il rappeler que l'action syndicale a rapporté aux métallos de Nantes « 35 % d'augmentation du bien-être » depuis mars 55 ? Faut-il rappeler les accords d'entreprises depuis celui de Renault jusqu'à ceux de la Construction navale ? Ces dernières semaines ont été marquées, dans de nombreux endroits, par une nouvelle avancée.

Si le rendez-vous d'octobre n'a pas encore eu lieu au plan gouvernemental en ce qui concerne le S.M.I.G., si dans l'ensemble les Chambres patronales refusent, elles aussi, un rendez-vous pour la révision des barèmes minima, les directions d'entreprises ont été, elles, bien obligées d'accepter ce rendez-vous.

DANS LA RÉGION DE LILLE

Les ouvriers de l'entreprise Vauquier ont vu leurs salaires rajustés d'environ 8 % par augmentation des taux d'affutage (incorporation de 33 % de primes) et 10 francs de l'heure en plus pour certains.

A Métal Lesquin, à la suite de grèves de harcèlement par atelier, augmentation de 4 francs à l'outil et 10 francs pour les hommes de fusion.

DANS LA RÉGION ROUENNAISE

À la Revima, de Caudebec-en-Caux, après une quinzaine d'heures de grève réparties sur plusieurs jours, des augmentations de salaires ont été obtenues, elles vont de 11 francs pour le M1 à 16 francs pour l'O.P.3.

Aux Forges et Fonderies de Petit-Quevilly, un cahier de revendication était déposé le 26 septembre ; le 2 octobre la direction accordait 5 fr. de l'heure ; après des grèves tournantes les 4, 5 et 6 octobre, la direction accordait 10 fr. de l'heure avec effet du 1^{er} octobre.

A l'Union maritime de Rouen, après une grève des heures supplémentaires qui a duré 10 semaines, la direction a accordé 10 francs de l'heure.

LE SALAIRE ANNUEL GARANTI

La Fédération C.F.T.C. de la Métallurgie, lors de son récent congrès de Dunkerque, s'est prononcée pour une formule de salaire garanti.

A ce propos, voici un extrait d'une déclaration faite en 1953 par W. Reuther, leader syndicaliste américain bien connu :

« On mange tout au long de l'année et l'on vit de même, et un concept de salaire basé sur une rémunération aux pièces ou à l'heure est, dans le monde dynamique où nous vivons, aussi suranné qu'une automobile Ford modèle T. Les employés des services administratifs sont payés à l'année — que Dieu les bénisse, nous sommes tout à fait d'accord — mais nous ne voyons pas pourquoi il doit y avoir deux poids et deux mesures. Parce que si le type qui travaille dans un bureau avec vue sur la rue et dont les gosses mangent tout au long de l'année, est payé à l'année, pourquoi l'homme qui travaille à la chaîne de montage et dont les gosses mangent tout au long de l'année, ne serait-il pas payé lui aussi à l'année ? Alors, nous dit-on : « Vous voulez donc être payé pour ne pas avoir travaillé ? » Nous répondons : « Non, nous ne voulons pas être pénalisés pour ne pas avoir de travail.

Faites supporter par l'industrie américaine les frais de chômage, et vous verrez avec quelle rapidité on étudiera les moyens de parvenir à une embauche totale et à une économie en expansion ».

La situation au Comité d'Établissement chez Renault-Billancourt

Le 20 septembre 1956 pour la première fois, a eu lieu la réunion des nouveaux élus au Comité d'établissement de Billancourt. Dès cette réunion, les organisations C.F.T.C., F.O., S.I.R., C.G.C. demandèrent officiellement le partage des responsabilités, tenant compte de leur représentativité (5 élus).

Il a fallu plus de trois semaines pour que la C.G.T. accepte ce partage des responsabilités puisque c'est seulement à la réunion du 9 octobre que furent adoptées, par l'ensemble des élus au C.E., nos propositions du début.

Ont donc été élus : Secrétaire du C.E. : M. Chezé (C.G.T.) ; Secrétaire-adjoint : M. Alhéritière (C.F.T.C.) ; Directeur des Services Sociaux : M. Auberge (C.G.T.) ; Directeur-adjoint : M. Compagnon (F.O.).

À la première réunion du 20 Septembre, les élus de la Liste d'Entente avaient également demandé un examen de la situation financière du C.E. au 1^{er} Septembre.

C'est en réponse à cette demande que le Directeur des Services Sociaux signalait que, pro-

tiquement, la subvention allouée pour le fonctionnement normal du C.E. du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1956 était épuisée et qu'il manquait environ 110 millions pour assurer le fonctionnement normal du C.E. jusqu'à la fin de l'année, date à laquelle la nouvelle subvention sera versée.

Selon la C.G.T., cette politique financière est normale, et le Directeur des Services Sociaux n'a fait qu'appliquer les décisions de la majorité C.G.T. du C.E.

Les nouveaux élus du C.E. furent donc placés devant une situation grave dont ils ne sont en aucune manière responsables, et le partage des responsabilités

adopté hier au C.E. n'a pas pour autant résolu le problème financier. La caisse est plus que vide, les factures à payer se font de plus en plus pressantes, une partie du personnel du C.E. n'a pas été payé.

N'ayant pas à leur disposition les éléments comptables qui leur permettraient de juger clairement la situation, les élus de la liste C.F.T.C. - F.O. - S.I.R. - C.G.C. ont demandé une EXPERTISE COMPTABLE IMMEDIATE (ce qui fut adopté unanimement).

Suite page 7, sous le titre « RENAULT - BILLANCOURT »

LA VOIX DES MÉTAUX - LA VOIX DES MÉTAUX - LA VOIX

ÉDITORIAL

(Suite de la page une)

abordons les problèmes « Syndicalisme et politique » ; non pas avec la prétention de les résoudre dès demain, mais animés par le désir de pénétrer les problèmes posés par l'évolution grandissante des idées des hommes et des structures de l'économie et de la politique.

Nous discuterons de ces aspects importants avec un esprit d'études, de recherches, et la préoccupation primordiale d'assurer au syndicalisme et au monde du travail la plénitude de ses moyens d'expression.

Nous devrons être clairvoyants

Face à un communisme tour à tour totalitaire et faussement libérateur, devant l'épanouissement d'un néo-capitalisme dit « Social », nous devrons assurer à la fois la liberté de l'homme et la libération du travailleur, dans le cadre d'un attachement profond à un Syndicalisme de masse.

Enfin nous aspirons à une véritable paix

Les douloureux événements d'Algérie ont été largement évoqués à notre Congrès et la résolution adoptée à la quasi-unanimité a démontré notre volonté de voir régler pacifiquement le drame qui se joue en Afrique du Nord.

Les événements actuels, les actes de nos Gouvernements ne sont malheureusement pas le prélude à « la reconnaissance des réalités politiques algériennes et à une négociation d'un cessez-le-feu mutuel » ainsi que le recommandait notre motion de Dunkerque.

Nous devrons, en toute occasion et sans nous lasser, faire connaître et rappeler avec force nos positions fédérales.

Plus que jamais, les problèmes sont intimement liés et l'on ne peut dissocier la condition du travailleur de l'instauration d'une paix véritable sauvegardant toutes les libertés individuelles et collectives.

La tâche qui nous attend est immense et les difficultés ne manqueront pas de surgir.

Mais la cause en vaut la peine, c'est celle de Tous les Travailleurs.

Les Métallos C.F.T.C. n'y failliront pas.

BONNE FOI ET BONNES PAROLES !

A INSL, au cours de la réunion paritaire du 2 octobre dernier, le Groupe Patronal de la Métallurgie Parisienne, n'a pas cru devoir modifier les barèmes de salaires et appointements minima garantis, que nous avions contractuellement signés avec lui, et les Organisations Force Ouvrière et Indépendants, le 23 novembre 1955.

Juridiquement, nous admettons que rien n'obligeait les patrons à une attitude positive, puisqu'il s'agissait essentiellement d'une réunion pour examiner « l'évolution de la situation économique et des salaires réels dans la Métallurgie Parisienne. »

Notre Organisation ne se satisfait pas de ce formalisme juridique.

Elle avait, en juillet et novembre 1955, signé deux accords qui mettaient un peu d'ordre dans les salaires minima, après l'immobilisme patronal datant de septembre 51.

A ces dates, les employeurs s'étaient engagés à une politique de révision périodique de ces barèmes, en fonction notamment de l'évolution moyenne des salaires réels dans les quelque six mille entreprises de la Métallurgie parisienne.

Sous des prétextes officiels de crainte d'ordre économique, mais en fait, et nous avons les preuves, sous la pression politique du gouvernement, les patrons ont violé, non la lettre, mais l'esprit des accords précédents.

Ils ont eux-mêmes admis une évolution, de l'ordre de 5 à 7 %, de la moyenne des salaires depuis l'an dernier, mais ont refusé de reconnaître simplement sur les minima cette évolution indiscutable.

Il va de soi que la C.F.T.C. ne se serait pas contentée de cette simple disposition, car elle considère qu'il y a un retard important à rattraper entre les salaires minima et réels, depuis 1951.

C'est ainsi que, depuis mars 1951, date du dernier accord régional avant celui de juillet 55, nous constatons les évolutions suivantes :

- Les salaires réels ont augmenté en moyenne de 78,6 %.

- Les salaires minima ont augmenté en moyenne de 48,7 %.

- La production a augmenté en moyenne de 64 %.

- Le coût de la vie a augmenté en moyenne de 37,2 %.

- Le pouvoir d'achat a augmenté depuis mai 1951, de 11,5 %.

Pour ce qui est de la situation des salaires minima, par rapport aux salaires réels, nous observons un décalage moyen de 20 % en moins. Cela veut dire que nos garanties de salaires se sont détériorées de 20 % par rapport au niveau des rémunérations.

Il serait donc logique d'augmenter de 20 % en moyenne les barèmes de novembre 55, si nous voulons garder leurs valeurs aux accords antérieurs.

Nous pensions fermement qu'une fructueuse négociation aurait permis d'aboutir à un rattrapage total, ou fortement partiel, de ce retard de 20 %.

Cela aurait permis, sans toucher à la grande masse des salaires réels, d'une part, des salaires-planchers

plus importants (avec, pour effet, une modification de la structure même des salaires au rendement, permettant dans de nombreux cas des cadences de travail moins exténuantes, pour obtenir un salaire normal) et, d'autre part, de relever certains salaires trop anormalement bas, notamment les catégories manœuvres, O.S.I. femmes et employés.

Les patrons n'ont pas voulu, cette fois-ci, répondre favorablement à ces

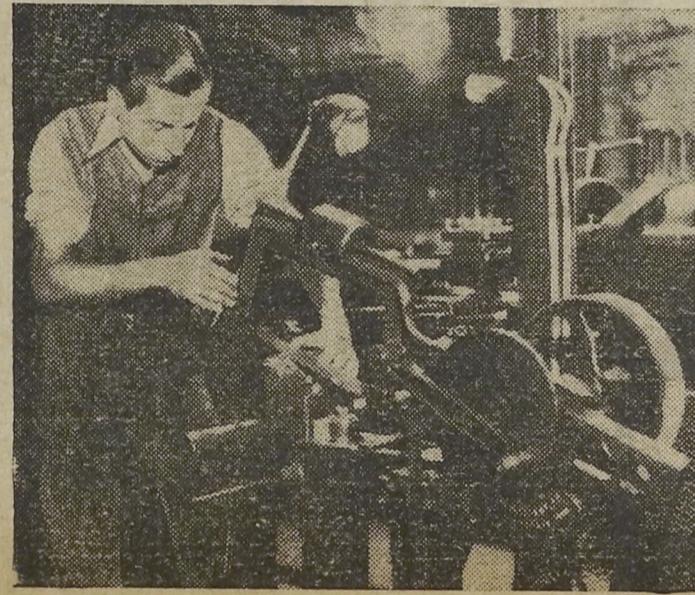
noms qui viennent d'adhérer aux accords précédents qu'ils avaient tant décriés. En fait, ils prennent une attitude plus conforme à l'intérêt des métallos parisiens.

Nous avons décidé avec eux et le syndicat indépendant « Travail et Liberté » de demander respectivement au ministre du Travail de réunir la commission paritaire de la métallurgie parisienne avec toutes les organisations syndicales signataires de la Convention collective de juillet 54.

Nous maintenons donc nos revendications :

Révision et amélioration de la convention collective de juillet 54 (droit syndical, jours fériés, indemnité de maladie et de congédiement, retraite complémentaire, etc.).

Intégration dans cette Convention collective de barèmes de salaires et appointements garantis, en hausse sur ceux de novembre 1955.



justes exigences et nous ont proposé purement et simplement de reporter en février la prochaine discussion.

Nous avons refusé de nous associer à cette date, et avons informé le groupe patronal que nous reprenions notre liberté totale d'appréciation de l'ensemble de nos relations paritaires avec lui.

Ce langage énergique, sans vaincre menace, se traduit immédiatement dans les faits :

Le secrétariat de l'U.P.S.M. a rencontré les syndicats C.G.T. et auto-

L'avenir nous dira si les patrons se rendent à une meilleure conception des négociations paritaires.

Mais cet avenir appartient d'abord aux métallos parisiens qui, dans le seul cadre de leurs organisations syndicales régionales et dans leurs sections d'entreprise, devront par leur soutien actif, montrer au groupe patronal que leurs légitimes exigences doivent passer dans la réalité.

Roger GILLOT.

A VALENCE : UN COMBAT JUSTIFIÉ !

DEPUIS LE 5 OCTOBRE, LES OUVRIERS DE LA CUIVRERIE DU SUD-EST SONT EN GRÈVE POUR OBTENIR UNE REVALORISATION DE LEURS SALAIRES

La commission de conciliation départementale s'est réunie le lundi 15 octobre à la préfecture, à Valence, pour le conflit de la Cuivrerie du Sud-Est. Il y a eu non conciliation. Pendant une heure la délégation ouvrière de la cuivrerie menée par M. Rousseau, secrétaire départemental C.F.T.C., a exposé, raisonnablement, calmement, chiffres et comparaison à l'appui, son point de vue. Elle s'est heurtée à une position intransigeante et incompréhensible des employeurs, ceux-ci refusent toute discussion, toute concession, sans fournir aucune raison, ni explication. Cela s'est terminé par une réunion de non conciliation.

Le soir même les ouvriers se réunissaient au siège de l'Union départementale C.F.T.C. et faisaient le point de la situation.

Le lendemain, une grande réunion générale réunissait tout le personnel de la cuivrerie et celui ci, après vote, décidait à l'unanimité sans aucune voix diverse, de continuer le mouvement jusqu'à satisfaction complète de ses revendications, en particulier les 10 % d'augmentation de salaire demandés.

La délégation ouvrière était venue à la réunion de la préfecture dans un esprit de conciliation ; l'attitude incompréhensible des employeurs à cette réunion, n'a fait que donner un courage nouveau aux ouvriers qui n'entendent pas être ainsi bafoués.

La présence à la réunion de conciliation de tous les responsables de la Chambre patronale de la métallurgie, présence inha-

bituelle, donne une idée de l'importance de ce conflit, et des répercussions qu'il peut avoir.

Le syndicat C.F.T.C. de l'entreprise et tout le personnel, appuyés par l'U.D. C.F.T.C. en accord avec les organisations C.G.T. et C.G.T.-F.O. de Valence, saura exiger que l'on discute ses propositions

Le vaste mouvement de solidarité pour les grévistes prend une dimension impressionnante. En voici un premier aperçu.

Première liste de souscription au 17 octobre :

Personnel des entreprises suivantes : M.G.M. 4709, Fonderie du bourg 1720, Crouzet 318,

Boulangerie calibrée 6 408, Tousaint 5 780, Ets Marion 2 895,

E.M.F. 3 315 Carton 1 543, Boulonnerie calibrée 1 540, Ets M.G.M.

Crosette 4 919, Pain 1 684, Ets Champion Romans 1 547, Crouzet 3 719, Cartoucherie 10 424, Bronzor 2 380, Sermec 681, Coquet-

Marquet Romans 1 530, Caillat Romans 1 161, E.D.F. (premier versement) 4 810, individuel 200,

Ind. 500, Ind. 2 000, Ind. 500, Mensuel cuivre 1 000, C.F.T.C.

50 000. Total 120 693.

Bureau d'aide sociale de Valence : 2 000 fr. par famille plus 500 fr. par enfant à charge.

Le Gérant : J. LANNES.

A ISSOIRE

(Puy-de-Dôme) :

GRÈVE CHEZ DUCELLIER

Depuis le 10 juillet 1956, une revendication d'augmentation horaire de 10 francs était déposée près de la direction de chez Ducellier. Les propositions patronales présentées le 14 septembre furent jugées insuffisantes, et une grève illimitée fut décidée qui se prolongea jusqu'au 1^{er} octobre.

Si les résultats obtenus ne furent pas aussi substantiels qu'on l'espérait, néanmoins, les efforts d'un petit nombre de militants accrochés ont permis une vraie relance syndicale.

Et dans cette bagarre, nos camarades de la C.F.T.C. ne furent pas les moins dynamiques.

Pourtant, les pressions e manquaient pas :

Lettres personnelles adressées par la direction aux travailleurs et aussi à de nombreux... COMMERCANTS pour leur EXPOSER les raisons du refus de la société ; C.R.S. camouflés dans la ville, etc.

Malgré cela, nos militants surent maintenir un contact étroit avec le personnel, par des réunions d'information quotidiennes, des contacts fréquents...

Voilà de l'action syndicale valable.

RELATIONS HUMAINES

N'en jetez plus...
...ça DESBORDES!

LES Tréfileries et Lamineries du Havre sont, chacun le sait, à l'avant-garde du progrès social. M. Desbordes, directeur général, a envoyé à chacun de ses ouvriers (que de sollicitude et de frais) une lettre d'où nous extrayons les passages suivants :

« Au moment de la reprise du travail, après un congé qui, cette année conformément à la loi était établi sur la base de 3 semaines, je désire rappeler la politique suivie par la Société dans ses rapports avec le Personnel.

« Elle a été définie par la Direction générale au cours de la réunion du 11 décembre 1953 du Comité central d'entreprise dans les termes suivants :

« 1^e La Société estime que son premier devoir est d'assurer le plein emploi.

« 2^e La Société applique et appliquera, comme elle les a toujours appliquées dans le passé, les décisions qui pourront être prises par les Pouvoirs Publics ou par des réunions paritaires qualifiées.

« 3^e Elle s'efforce d'harmoniser les rémunérations dans ses diverses usines, en appliquant les conventions nationales, et en tenant compte, dans toute la mesure du possible, des conventions régionales. Elle accorde à cette fin des augmentations bénévoles.

« 4^e Elle désire déterminer par des méthodes d'analyse du travail, chronométrage ou autres, toutes les fois où c'est possible, la rémunération de chaque agent avec l'application d'une prime individuelle.

« 5^e Elle encourage, par l'application des méthodes de simplification du travail, la recherche des économies de tous ordres et récompense les suggestions qui sont faites. Elle a le désir d'améliorer la rémunération du personnel au fur et à mesure de la réalisation de telles économies.

« 6^e Elle désire continuer à aider ses agents retraités par le versement d'allocation bénévoles.

« 8^e Elle désire poursuivre sa politique du logement qui lui permet d'assurer aujourd'hui le logement de 25 % de son personnel.

« Enfin, dans le domaine social, elle désire poursuivre son effort, notamment en faveur des colonies de vacances, de l'aide à l'apprentissage, de la formation de la maîtrise, des gratifications aux médailles du travail.

(Enfin une lame). — « Et si la gratification exceptionnelle n'a pas été augmentée à la fin de l'année dernière, c'est à cause de la répercussion des grèves d'août, septembre, octobre 1955.

(Un beau geste). — « La décision a été prise : de transformer en « Primes de vacances », l'acompte sur gratification de fin d'année.

« De charger une commission de l'étude, à l'intérieur de la Société, d'une retraite applicable à tout le personnel.

« ...La Société désire continuer à appliquer cette même politique, mais elle doit tenir compte de l'augmentation de nombreuses charges, (congés, jours fériés, impôts, etc...) ».

Vous avez un cœur maternel, Monsieur le Directeur général, mais de grâce n'en jetez plus, ça Desbordes...

Un « Laminé » du pouvoir d'Achat.

AVEC LA C. F. T. C. : SOLIDARITE !

MARCINELLE, 350 mineurs en détresse. De tous les pays, des équipes de secours sont proposées : SOLIDARITÉ. Après le dernier message : « Plus d'espérance », la SOLIDARITÉ joue encore. Dans tous les pays d'Europe, les travailleurs donnent de leur argent.

ALA Radio, un S.O.S. : il y a un malade à sauver. Le malade est sauvé grâce à la SOLIDARITÉ... Un grave accident à l'usine de B... Vite ! il faut du sang humain ! Vingt, trente travailleurs se proposent immédiatement : SOLIDARITÉ.

UN camion-citerne prend feu au passage d'une petite localité. Le chauffeur ouvre déjà la portière pour sauter. Il veut sauver sa peau. Mais il sait que la citerne peut exploser et mettre en danger tout un quartier. Il embraye à nouveau et, au risque de sa vie, il entraîne loin des maisons la voiture en feu : SOLIDARITÉ.

LE feu ! Les pompiers ne peuvent que noyer les décombres. Il y a une famille sinistrée. Trois enfants sans lit et sans foyer. On les casse au mieux dans des familles du quartier, elles-mêmes déjà logées à l'étroit... SOLIDARITÉ.

LES métallos de Nantes se sont battus, l'an dernier, pour leurs salaires. Par leur action, par leur pression, ils ont fait « dégeler » une grande partie de vos salaires ; ils ont ainsi amorcé dans d'autres régions bien des accords de salaires profitables à tous : SOLIDARITÉ.

SOULIDARITÉ toujours et partout. Tous ces actes, petits et grands, connus et inconnus, font la gloire de la classe ouvrière. Il y a aujourd'hui un nouvel acte à inscrire dans le livre d'or de la solidarité ouvrière. La C.F.T.C. nous demande à tous d'être solidaires avec les travailleurs défavorisés. Avec tous ceux qui en sont encore réduits à un minimum lamentable. Avec les familles ouvrières qui sont parfois à 30 et 40 % EN DESSOUS du minimum vital familial indispensable.

Nous demandons à tous de comprendre leur situation, de soutenir notre campagne en leur faveur. La classe ouvrière de ce pays ne laissera pas les travailleurs les plus déshérités se « débrouiller tout seuls » !



NOUS NE VOULONS PLUS DE ÇA !

- * Des travailleurs de l'industrie et du commerce, des hommes et des femmes qui, suivant les localités, gagnent encore seulement entre 115 fr. 90 et 126 fr. de l'heure !
- * Des ouvriers agricoles qui en sont encore entre 92 fr. 75 et 105 fr. 15 de l'heure !
- * Des familles ouvrières qui, chaque jour, chaque semaine, doivent s'imposer de lourds sacrifices pour boucler leur budget !

IL FAUT LEUR PERMETTRE DE VIVRE !

UN SALAIRE VITAL POUR TOUS

DES CHIFFRES QUI CRIENT



Ce sont les derniers chiffres connus. Ils datent de 1955. Ce sont des chiffres officiels.
Gains déclarés en 1955 :
EMPLOYES : Sur 1 672 560 employées, il y en avait 1 065 040 qui gagnaient moins de 40 000 fr. nets par mois. Proletaires en faux-cols !
PERSONNELS DE SERVICE : sur 374 900 salariés, il y en avait 236 830 qui gagnaient moins de 300 000 fr. par an !
OUVRIERS : Sur 7 344 000 ouvriers, 60 % gagnaient moins de 400 000 fr. nets par an !
TOTAL : Sur une étude portant sur 10 millions de salariés, nous trouvons 7 millions d'hommes et de femmes qui gagnaient moins de 35 000 fr. par mois.
A moins de 300 000 fr. par an — donc à moins de 25 000 fr. par mois — nous dénombrons au total encore 4 580 440 travailleurs, ce qui représente près de la moitié des 10 millions de salariés sur lesquels porte l'étude !

Même si nous ajoutons à ces chiffres les augmentations de salaires intervenues depuis 1955, ce sont toujours des chiffres qui crient l'injustice.

LEUR SORT... ... c'est aussi VOTRE SORT

HUMAINEMENT parlant, la solidarité doit jouer pour exiger le droit à une vie matérielle digne pour tous. Mais il y a aussi un autre aspect de la question des ressources des travailleurs. Tous les travailleurs sont des consommateurs. Ils doivent pouvoir consommer ce que nous fabriquons tous.

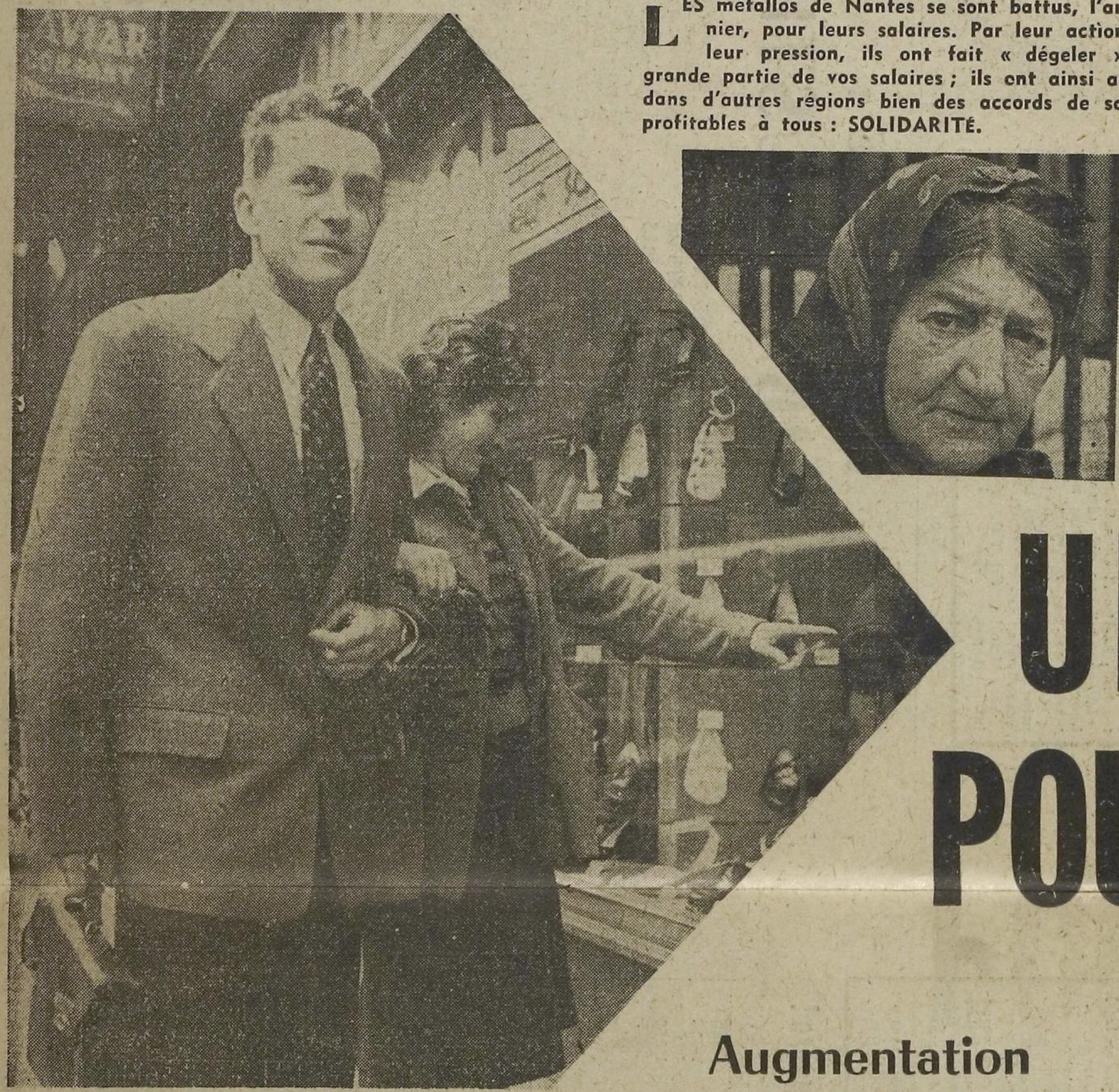
Leur sort, c'est donc votre sort ! En mangeant mieux, en s'habillant mieux, en s'équipant mieux, ils achètent. Lorsqu'ils achètent, ils font tourner vos

usines, nos usines. Ce sont les travailleurs, tous les travailleurs, ce sont les familles ouvrières qui, en achetant, font tourner toute la mécanique économique du Pays.

Avec la C.F.T.C., soyez solidaires avec les travailleurs défavorisés. Demandez avec la C.F.T.C. :
— la suppression des zones de salaires ;
— la revalorisation du salaire minimum ;
— l'augmentation des prestations familiales ;
— une économie au service de toute la population.

SOUTENEZ LA CAMPAGNE

QUE MÈNE LA C. F. T. C. A TRAVERS LE PAYS



Augmentation

immédiate de 25 % des prestations familiales

ASSEZ DE PRIVATIONS

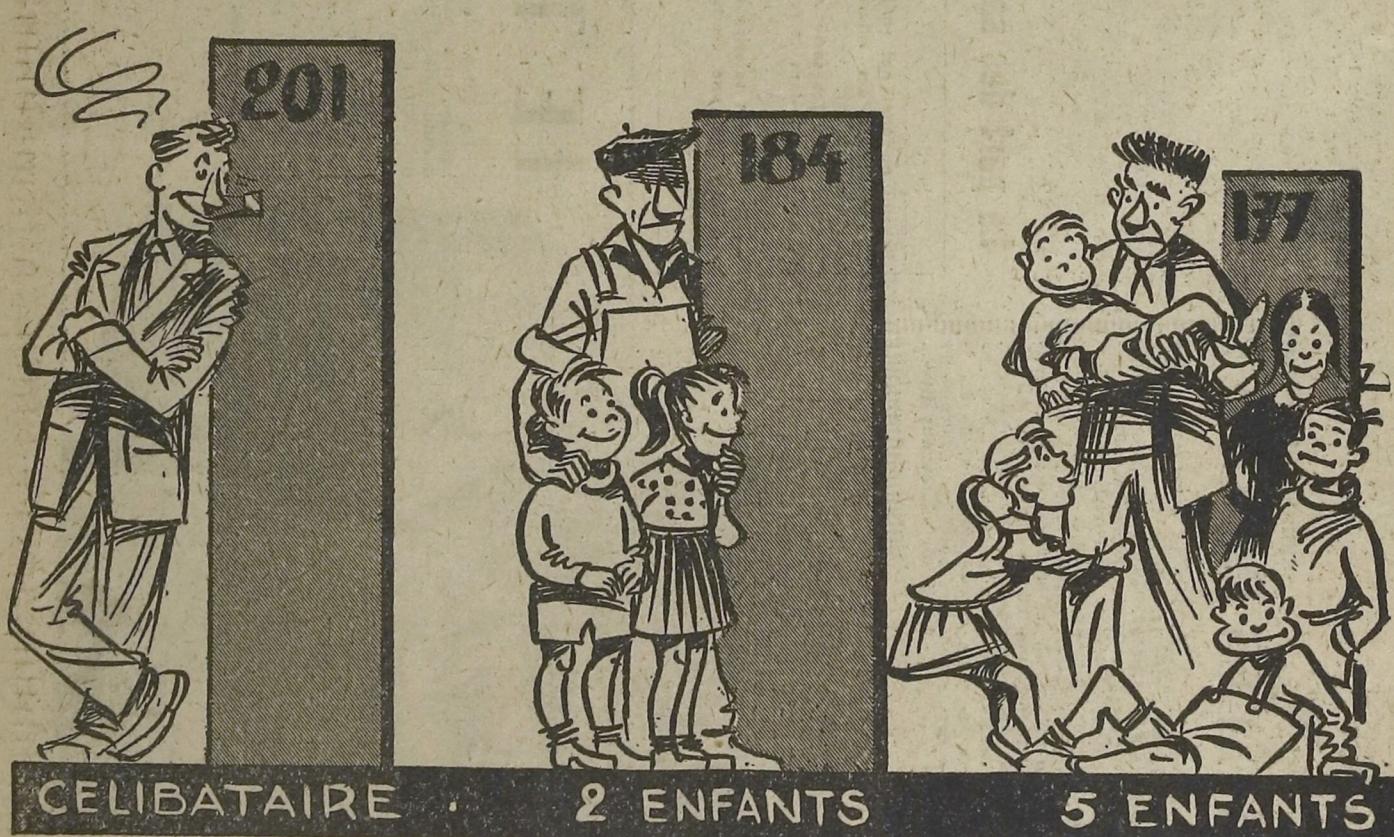
POUR LES FAMILLES DE TRAVAILLEURS !

VOICI UN BUDGET... parmi tant d'autres. C'est peut-être le vôtre ou celui de votre voisin. Il y en a de pires !

Salaire du père 32.000

Prestations familiales pour la maman et les deux enfants (Paris) 11.795

Quarante trois mille francs par mois pour un budget familial de QUATRE PERSONNES !



Depuis un an la masse globale des salaires a augmenté d'environ 10 %. Mais, dans le même temps, les revenus des familles n'ont pas été augmentés dans les mêmes proportions du fait du blocage des allocations familiales.

L'évolution comparée des salaires mensuels nets pour le célibataire et le père de famille (y compris toutes prestations) est fort suggestive.

	1952	1953	1954
Célibataire	169	175	191
Père de 2 enfants	162	167	176
Père de 5 enfants	165	159	168

Cette lente dégradation du revenu des familles comparativement au célibataire ne peut plus durer et la C.F.T.C. demande, dans l'immédiat, une augmentation des prestations familiales de 25 %.

ELLES SONT DES MILLIERS

Ces travailleuses, à gagner entre 20 et 30 000 fr. par mois ! Des employées de commerce et pas des débutantes, des couturières de la Haute-Couture, par exemple, où les robes peuvent valoir jusqu'à un million, parce qu'il paraît qu'elles sont confectionnées par des fées !... des manutentionnaires, des ouvrières spécialisées, etc.... etc....

NE DITES PAS NON, CAR VOUS N'AVEZ QU'A REGARDER AUTOUR DE VOUS !

Souvent, elles ont encore en plus des ascendants à charge, ou bien elles se débattent avec le loyer de la chambre d'hôtel ou du petit logement qui, à lui seul, absorbe la moitié de leur salaire.

Elles vivent, direz-vous ? Mais de quelle façon ! Avec un seul repas par jour, sinon pour un certain nombre, avec le café-crème et le croissant, car il faut qu'en sache qu'une tenue, une allure impeccables leur sont indispensables : d'une femme qui travaille, que n'exige-ton pas ?

La misère « propre », celle qui tenteille à la fois l'estomac et la dignité, est la misère la plus cruelle.

A l'époque de l'atome, des problèmes grandioses, des chiffres et de la découverte, l'esprit social, économique et politique, dans notre pays, est étroit, mesquin, de plus en plus basé sur le profit, le jeu des catégories.

Que la solidarité ouvrière soit donc pas un vain mot, que devant ce danger des « catégories », tous les travailleurs se réveillent et, unis dans le syndicalisme, ne laissent pas plus longtemps étouffer les défavorisés.

Que les femmes qui ont la chance d'avoir un bon salaire, une bonne situation, entendent cet appel et comprennent leurs responsabilités vis-à-vis de leurs sœurs de travail !

S. TROISGROS.

QUI PAYE LES IMPOTS ?

POUR 1955, les salaires ont payé, au titre de la surtaxe progressive 84,3 milliards de francs contre 83 pour 1954. Par contre dans l'ensemble du produit de la surtaxe leur part est passée de 56,3 % en 1954 à 49 % en 1955 et 47,1 en 1956. Cette réduction relative de leur part vient des abattements supplémentaires de 20 % et de 5 % qui ont été accordés au cours des deux dernières années.

En 1956 et pour les revenus de 1955, le reste de la surtaxe progressive a été payé à concurrence de 28,4 % sur les bénéfices industriels et commerciaux, de 10 % sur les revenus de capitaux mobiliers, de 8 % sur les bénéfices des professions non commerciales, de 4,3 % sur les rémunérations des gérants et associés, de 0,9 % sur les revenus fonciers, de 0,5 % sur les bénéfices agricoles et de 0,8 % sur les revenus divers.

En 1955, 7 millions de Salariés déclaraient un salaire inférieur à 400 000 francs par an

TROP DE BAS SALAIRES DANS NOTRE PAYS !

Quand on parle des « bas salaires », on a souvent l'impression de rencontrer beaucoup de scepticisme :

« Oh ! il y en a, bien sûr ! Mais ce sont des exceptions.

Et puis, voyez un tel, regardez ce qu'il gagne, il se débrouille bien ! »

La vérité est à la fois plus simple et plus compliquée.

La vérité, c'est qu'il y a en France des milliers d'entreprises, de petites entreprises, qui ne bénéficient d'aucune convention collective ou d'accords de salaires et où les salaires sont voisins du minimum interprofessionnel garanti. La vérité, c'est qu'il y a de nombreuses régions où, à cause des abattements de zone et pour d'autres raisons, les travailleurs touchent de très petits salaires. La vérité, c'est que dans le commerce et dans l'industrie, nous trouvons des dizaines de milliers de petits employés qui sont parfois même en dessous du minimum garanti.

Pour juger sur ces chiffres, il faut se reporter à des statistiques qui offrent le plus de chances d'être près de la vérité : les feuilles de déclarations de salaires pour l'impôt sur la surtaxe progressive (impôt sur le revenu).

Dans ces déclarations de salaires, il n'y a pas de fraude possible : les déclarations sont faites par le salarié et, en même temps et obligatoirement, par l'employeur.

Le ministre des Affaires économiques et financières vient de publier les statistiques des salaires déclarés en 1955, c'est-à-dire des salaires distribués en 1954.

Ces chiffres disent une vérité effrayante. Ils valent la peine de s'y arrêter quelque peu.

Pour plus de clarté, nous donnons ci-dessous des chiffres pour les catégories les plus défavorisées : employés, ouvriers, personnel de service et, pour terminer, une vue sur l'ensemble des salariés.

Sur une étude officielle portant sur 1 672 000 employés, nous trouvons les chiffres suivants :

Il y avait, en 1955, plus de 95 000 employés déclarant un salaire net annuel entre 200 000 et 224 000 francs. On en trouve 109 620 qui gagnaient de 225 000 à 249 000 fr. 229 130 employés gagnaient de 250 000 à 299 000 francs; 252 930 gagnaient de 300 000 à 349 000 fr. Nous en trouvons 226 740 qui gagnaient de 350 000 à 399 000 francs.

Enfin, sur l'ensemble, en nous basant uniquement sur les ressources de moins de 400 000 francs net par an, nous trouvons 7 159 190 salariés sur un total de 10 459 340, ce qui représenterait 68 % de salariés qui gagnaient moins de 35 000 fr. par mois.

Certes, pour être juste, il convient de dire que, depuis, il y a eu des hausses de salaires... et des hausses de prix.

Mais tout ceci n'empêche que ces chiffres éclairent sous un jour particulier le drame des bas salaires !

La part des salariés dans le revenu national ne bouge guère !

	1952	1953	1954	1955
Revenu national net (milliards)	10 500	10 790	11 510	12 440
Rémunérations des salariés (y compris prestations sociales).	6 110	6 370	6 870	7 370
Revenus nets des sociétés (après impôts).	811	864	941	1 050
% des salaires dans le revenu national.	58,2	59	59,7	59,2

— La part des salariés dans le revenu national demeure presque constante.

— On relève une croissance plus rapide des profits des sociétés et des profits boursiers que des salariés.

LE THERMOMÈTRE ou...

La baisse de la viande, malgré un fort battage, n'a pas été très efficace. Tout le monde sait d'ailleurs, les bouchers y compris, que « c'est pour un mois et pour faire plaisir au gouvernement » et que les « ventes réclames » font partie du métier.

Tout le monde sait aussi et, particulièrement la ménagère, qu'il est facile de baisser le bifteck de 5 % quand on sait que ce morceau valait (prix relevé officiellement) 689 fr. le kilo au 24 septembre 1955 pour passer à 855 fr. un an après !

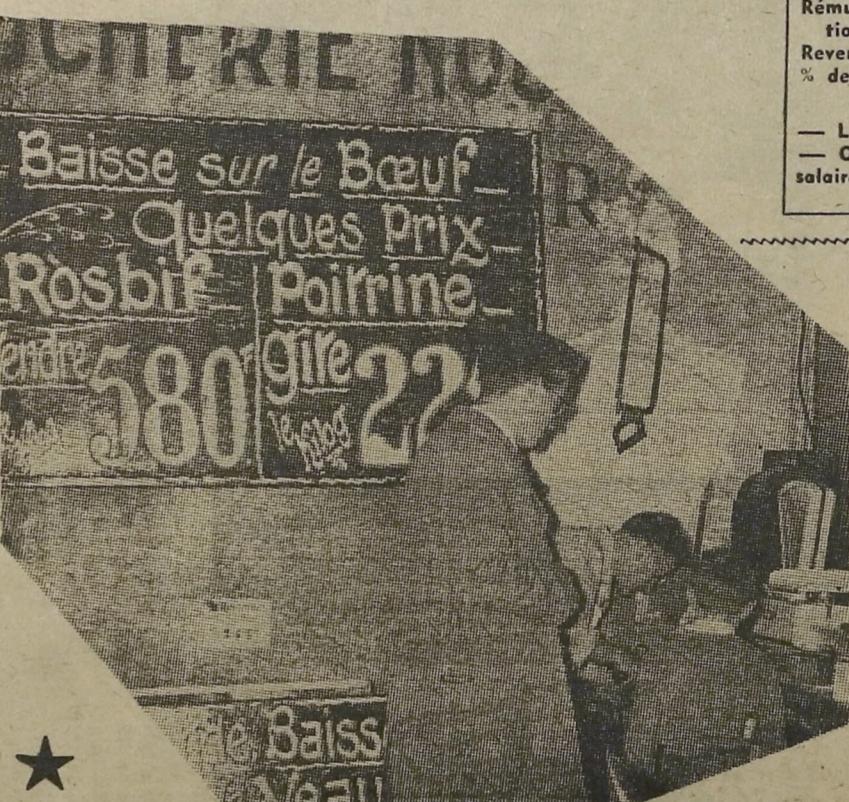
On sait aussi qu'il est facile de baisser le

prix du vin de 5 fr. en réduisant une taxe quelconque. Résultat : l'opération coûtera 1 800 millions par mois au gouvernement (ou au contribuable).

Tout cela ne changera rien, absolument rien au problème de fond. Ce que veut le gouvernement, c'est fausser le thermomètre. Mais il ne changera rien à la fièvre et au mal profond.

Il faudra bien, un jour, s'attaquer à la réforme de notre système de distribution et à la réforme fiscale.

... LA FIÈVRE ?



LES FAMILLES OUVRIÈRES VIVENT EN-DESSOUS DU MINIMUM VITAL !

Le salaire de base des prestations familiales évolue ou stagne depuis près de dix ans en pleine incertitude. Cette situation a ainsi fait perdre des dizaines de milliards aux familles ouvrières et à l'économie du pays.

Le rétablissement de l'échelle mobile des prestations familiales réclamé une nouvelle fois par la C.F.T.C., le 16 mars 1955, et par l'U.N.C.A.F. sur l'initiative des administrateurs C.F.T.C. à son assemblée générale des 6 et 7 mai 1955, s'impose plus que jamais. L'augmentation du coût du « panier de la ménagère » suffirait amplement à sa justification.

On sait que la Charte des prestations familiales de 1946 avait prévu une clause d'échelle mobile des prestations familiales stipulant que « le salaire servant de base mensuelle au calcul des prestations familiales devait être équivalent à 225 fois le salaire horaire minimum du manœuvre ordinaire de l'industrie des métiers de la région parisienne. »

Quel est le retard actuel du salaire servant de base au calcul des prestations familiales ? 225 fois le salaire horaire minimum dans la Seine, soit 126 fr., c'est 28 350 ; le salaire de base des prestations familiales étant actuellement de 18 000 francs (17 250 fr. pour le salaire unique), la perte est de 36,5 % sur le chiffre prévu par le législateur de 1946.

Pour toutes ces raisons la C.F.T.C. demande :

1.) Une augmentation des prestations familiales de 25 %.

2.) La prise en considération de la proposition de loi n° 2 521, tendant à instituer une garantie entre les différents régimes d'Allocations familiales, à créer un Fonds national de garantie, cette proposition devant rendre possible l'amélioration sensible des prestations familiales.

De qui se moque-t-on ?

Le 25 septembre, une réunion se tenait entre les organisations syndicales et la Chambre patronale de la métallurgie rouennaise. Depuis janvier les organisations syndicales réclamaient cette réunion où nous devions discuter d'un nouveau barème de salaires et de la révision de la convention collective. Les patrons avaient informé par lettre de leur refus de discuter des salaires mais de leur acceptation de discuter de la révision de la convention, demandant aux syndicats de remettre par écrit leurs propositions qui portaient sur les points suivants : jours fériés payés, régime complémentaire de retraite, assurance maladie et décès, congés d'ancienneté.

Lors de la réunion, les patrons nous confirmèrent non seulement leur refus de discuter des salaires, mais aussi de toutes clauses ayant une répercussion financière. Cependant, sur proposition C.F.T.C., une nouvelle réunion était fixée pour le 11 octobre, les syndicats devant redéposer de nouveaux textes. Ceux-ci portaient entre autres, sur la reconnaissance officielle des délégués syndicaux et l'amélioration des clauses concernant les délégués du personnel.

Le jeudi 11, la Chambre patronale refusa catégoriquement de discuter de l'article sur les délégués syndicaux et accentua quelques légères améliorations des textes relatifs aux délégués du personnel.

Inutile de dire que les syndicats ont protesté contre l'attitude patronale. Cependant, en fin de réunion, les patrons acceptaient de réétudier le paiement des jours fériés, la convention actuelle prévoyant le paiement de 5 jours.

Une nouvelle réunion est prévue pour le 25 octobre, espérant que ces messieurs comprendront que les plaintes les plus courtes sont les meilleures et que l'on ne se moque pas impunément des travailleurs.

A Reims, LES MÉTALLOS de chez CONORD et PANHARD DÉBRAYENT !

DANS l'avantage de salaires signé le 10 juillet 1956, il était prévu : « Les répercussions du présent barème sur les salaires effectifs donneront lieu à des accords conclus dans le cadre de chaque établissement entre les employeurs et les représentants du personnel dans un délai maximum d'un mois.

Chez Conord, une entrevue fut demandée immédiatement à la direction. Comme c'était la période des congés, il fut convenu d'attendre le 18 septembre. A cette date, le gouvernement avait parlé du blocage des prix et les employeurs sautèrent sur le prétexte pour refuser toute amélioration aux salaires qui varient de 30 à 100 francs d'heure en moins avec ceux de la maison Conord de Bobigny.

Le 20 septembre, plus de 500 membres du personnel cessèrent le travail pour ne le reprendre que le 3 octobre 1956.

Chez Panhard, dans les mêmes conditions, un cahier de revendications fut déposé pour une augmentation de 15 % et l'attribution d'une prime de 1 000 francs pour les gars faisant les 3 x 8. Pendant quarante-huit heures, pour appuyer ces revendications, des débrayages limités étaient réalisés. Au cours d'un arrêt de travail, les employeurs indiquèrent leur intention de ne pas discuter tant que le travail ne serait pas repris. La filette était grosse : depuis huit jours déjà, le cahier des revendications était en leur possession et ils n'avaient pas bougé. Le 20 septembre, cessation du travail pour ne le reprendre que le 2 octobre.

Pendant ces journées, tout ce qui a pu être tenté pour essayer de faire discuter les employeurs a été demandé ou réalisé : commission paritaire, commission locale de conciliation, commission départementale de conciliation, Chambre syndicale patronale, etc. Rien n'a pu faire flanchir le patronat qui n'a jamais accepté la discussion.

Faute d'être puissamment organisés et notamment de posséder de fortes caisses de grève, les salariés de ces établissements sont rentrés au boulot et utilisent d'autres formes de lutte. Cependant, les sections C.F.T.C. s'étoffent et voient de nouveaux camarades apporter leur adhésion au mouvement, gage d'autres actions qui se termineront par des victoires.

LA VOIX DES MÉTAUX ♦ LA VOIX DES MÉTAUX

APRÈS LA GRÈVE des Établissements LIOTARD à Saint-Pierre-des-Corps

L'ENSEMBLE des travailleurs des Etablissements Liotard Frères, à St-Pierre-des-Corps, c'est-à-dire les 420 ouvriers et employés, s'est mis en grève illimitée du 23 septembre au 9 octobre. Si l'action fut magnifique (100 % du personnel du premier au dernier jour de la grève), sa conclusion fut peut-être moins heureuse. Ce qui vaut la peine d'être analysé, ce sont les « causes » de ce conflit.

Certes, comme partout dans la métallurgie tourangelle, se pose le problème des salaires face à l'augmentation du coût de la vie, mais l'origine du conflit Liotard est tout autre, cette question ne venant se manifester qu'après le déclenchement de la grève.

Au départ, c'est contre une « ambiance » que les gars ont réagi. Cette ambiance, par les faits que nous citons ci-dessous, peut se résumer ainsi : « On vaut, chez Liotard, ETRE TRAITÉ COMME DES HOMMES avec tout ce que cela comporte. »

Quelques faits pour illustrer cette « ambiance » — et elle doit se rencontrer à beaucoup d'entreprises dans pas mal d'entreprises :

- Affichage heure par heure des rendements ;
- Changements de postes de travail jusqu'à plusieurs fois par jour ;
- Abus des heures supplémentaires (10 et 11 heures par jour) ;
- Promesses antérieures non tenues ;
- Contacts « direction-personnel et ses représentants » réduits à leur plus simple expression (faute de temps) ;
- Cadences de travail effrénées ;
- Mensuels à l'heure, traitement sur 208 heures par mois.

Autre fait définissant encore un peu cette « ambiance » : petite annonce parue dans un journal local : « Importante société métallique, banlieue de Tours, cherche chefs d'équipe, sans qualification, mais sachant conduire des hommes. » Conclusion des gars : « La boîte recrute des gardes-chiourmés. »

Et, enfin, licenciements inconsidérés. C'est d'ailleurs un de ces licenciements qui mit le feu au « bûtanage » !!! Il s'agissait, en l'occurrence, du licenciement du chauffeur de la maison pour lequel aucune explication, ni motif n'a jamais pu être fourni par le directeur, et comme c'était le gars toujours prêt à rendre service, les ouvriers se sont mis en grève, faisant d'ailleurs appel aux Syndicats des métallos C.G.T. et C.F.T.C. pour conduire leur mouvement, l'organisation étant de règle depuis un certain temps chez Liotard. Cette situation a d'ailleurs été rectifiée depuis.

Les ouvriers et employés déposèrent un cahier de revendications qui comportait entre autres :

- La réintégration du gars ;
- 20 francs d'augmentation de l'heure ;
- Un certain nombre d'aménagements, feuille de salaires, normes, horaires.

Il est à noter que pour régler toutes ces questions, la direction n'a pas eu peur d'envoyer l'un de ses directeurs pour s'adresser directement au personnel rassemblé à la porte de l'usine. On fit beaucoup d'appel au sentiment dans cette grève et deux lettres « bien sentimentales » furent adressées à l'ensemble du personnel, faisant appel à leur « compréhension », sans oublier une demande du directeur technique auprès du gars licencié, dans un café de la ville, lui proposant trois mois de salaires et promesse de réembauchage dans ces trois mois s'il incitait les gars à reprendre le travail.

On fit également beaucoup de gymnastique pour répondre aux revendications. On proposa 20 francs de l'heure à la moitié du personnel de l'atelier « bouteille à gaz », c'est-à-dire à 75 ouvriers. Pour les autres, on verrait plus tard. Renseignements pris, il s'agissait d'incorporer une partie du bon dans le taux de base, se traduisant en fait par 3 % d'augmentation.

Pour les autres questions, elles étaient à « l'étude ». Il semble que le patronat tourangeau étudie beaucoup en ce moment ! Aurait-il été influencé par la rentrée scolaire ?

En conclusion, le 8 octobre, craignant un morcellement de leur unité, l'ensemble du personnel décide de reprendre le travail le 9 avec, comme résultat concret, 3 % d'augmentation de salaire à partir du 15 octobre, et pour le reste, des promesses, l'ensemble étant à l'étude.

Signalons pour conclure que ce conflit n'est pas terminé pour autant. Les gars ont pris conscience de leurs possibilités. Ils sauront s'en servir pour l'avenir. Le fait très important est qu'ils ont compris la nécessité du syndicat et une nouvelle section C.F.T.C. s'est constituée. Souhaitons-lui une action efficace et constructive et espérons que les métallos, non seulement de chez Liotard, mais aussi d'ailleurs, comprennent que la caisse de résistance est plus que jamais nécessaire dans le cas présent. Elle auraient, en tout cas, bien aidé les métallos dans le conflit en leur servant des indemnités journalières.

Ce conflit marquera de son empreinte l'ensemble des métallos. Il marquera en fait la réaction d'hommes qui ne veulent pas être asservis aux techniques.

LE SYNDICAT DES MÉTALLOS C.F.T.C. DE TOURS

RÉSULTATS D'ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

A. C. S. M. LE TRAIT

ES élections des délégués du personnel se sont déroulées le 26 septembre. La C.F.T.C. obtient 3 délégués ouvriers et 2 délégués mensuels.

Ces élections démontrent la progression constante de notre syndicat C.F.T.C. En 1948, nous obtenions 35 voix, en 1949 70 voix, en 1951 152 voix, en 1952 192 voix, en 1956 246 voix.

USINES CHAFFOTEAUX SAINT-BRIEUC

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

NOMBRE d'inscrits... 759
Nombre de votants 666
Bulletins blancs ou nuls 203
Liste C.F.T.C. 138 voix
3 élus : Jean MACK, Yves LEMERCIER, Maurice QUENNESSON
Liste C.G.T. 314 voix
6 élus.

Seule l'action de tous les Travailleurs donnera une réponse positive à nos revendications !

HAUTS FOURNEAUX DE JŒUF (MEURTHE-ET-MOSSELLE)

ES délégués du personnel dans leur réunion avec la direction au mois de mars, avaient demandé que les 16 h. soient supprimées. La Direction promit de faire tout ce qui était possible, mais cela après la période des congés payés. Les vacances passèrent et la Direction resta muette.

A plusieurs reprises, les délégués rappelèrent la parole donnée, et qu'il fallait que la question soit étudiée dans les plus brefs délais.

Pour toute réponse, la direction fit savoir qu'elle matraitait de main-d'œuvre et qu'il fallait attendre le retour des rappels avant de pouvoir donner une solution favorable. Elle insinua que les travailleurs étaient contents, que cela leur permettait d'arrondir leur paie, etc.

Les délégués, jugeant une fois de plus la mauvaise volonté de la direction décidèrent d'en référer aux intéressés pour qu'ils mènent une action.

Pour la C.F.T.C., 5 délégués consacrèrent une bonne partie de leurs heures de délégué aux Hauts-Fourneaux, afin d'informer les travailleurs et de décider avec eux des mesures à prendre pour faire aboutir leurs revendications.

Le dimanche 7 octobre, la majorité des ouvriers quittèrent leur travail après avoir fait 8 h. sur 16. Après cet avertissement, la Direction prit peur et décida la suppression des 16 h.

Cette action aux Hauts-Fourneaux est l'exemple même que seule l'action unitaire de tous les travailleurs donnera une réponse positive à nos revendications. D'autres services devront suivre cet exemple si nous voulons voir une solution à nos problèmes.

MARCHANDS D'HOMMES

(Suite de la page 1)

(témoin les dernières crises de la sidérurgie).

Il faut que nous soyons unis dans nos organisations syndicales pour être forts.

Nous venons de déposer avec la C.G.T. et F.O. à la direction, notre projet de convention collective, en demandant dans l'immédiat l'application de celle de Valenciennes. Elle sera pour nous un avantage dans la lutte ouvrière de notre cité. Elle ne nous satisfait pas, mais nous avons la volonté de poursuivre notre lutte avec vous tous, mes camarades, afin que notre vie de travailleur soit celle de tous les hommes de la société.

RENAULT-BILLANCOURT

(Suite de la page 1)

Désirant prendre nos responsabilités en connaissance de cause, au cours d'une réunion intersyndicale avec la C.G.T., nous avons, en attendant cette expertise, demandé le maximum de précisions.

M. Auberge nous a signalé que 40 à 50 millions sont nécessaires pour terminer le mois d'Octobre. Selon les représentants C.G.T. il y a urgence à solutionner une telle situation car, sans cela, un certain nombre d'activités sociales serait stoppé.

Devant cela, et quoique non-responsables d'une telle situation, les Organisations F.O. - C.F.T.C. - C.G.C. - S.I.R. sont intervenues auprès de la direction de la Régie pour demander que soient données au C.E. les moyens de fonctionner normalement, afin que les travailleurs ne subissent pas les répercussions de la gestion réalisée depuis le début de l'année.

La Direction nous a répondu qu'elle ne pouvait s'engager à donner au C.E. les suppléments demandés avant de connaître le résultat de l'expertise décidée, du fait que la subvention 1956 a été versée.

Néanmoins, la Direction a signalé qu'elle ne refuse pas d'examiner toute situation nouvelle qui pourrait se produire dans les activités sociales vitales pour l'ensemble des salariés de l'usine.

VOILA OU EN EST LA SITUATION A CE JOUR.
LES ELUS C.F.T.C. - F.O. - S.I.R. - C.G.C. continueront à agir dans l'intérêt des travailleurs de l'usine. Ils les tiendront au courant de l'évolution de cette situation.

CHEZ ALSTHOM

Les Patrons n'auraient-ils pas d'oreilles ?

ES accords d'entreprises sont toujours les « daïdas » des propos sociaux du gouvernement. Cependant rien ne vient malgré nos demandes. Les patrons n'auraient-ils pas d'oreilles ?

A Saint-Ouen, les professionnels abandonnent de plus en plus l'usine.

A Tarbes, les 2/3 de nos apprentis sont licenciés.

L'expansion est à rebours dans notre entreprise.

TOUJOURS À TARBES LES TÉTARDS Y CREVERAIENT

Les conditions sont requises aux W.C. de la Mécanique Générale pour que ces gracieux bébés batraciens ne puissent vivre. Nous attendons depuis l'été la démolition de ces lieux infects.

Un gars intelligent et qui peut être fier de lui, c'est bien celui qui a cassé un carreau du local C.F.T.C. ! !



NOVEMBRE 1956

N° 597

PRIX : 20 fr.

Nouvelle série — 20^e Année

magazine DU TRAVAIL

Edition Spéciale de SYNDICALISME organe de la C.F.T.C.

LE COMITÉ NATIONAL DE LA C.F.T.C. DÉCIDE : VASTE CAMPAGNE de

SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE TOUS LES TRAVAILLEURS DÉFAVORISÉS

Le Comité national de la C.F.T.C., qui s'est réuni récemment à Paris, a décidé une importante campagne de solidarité à travers toute la France, du 5 au 10 novembre.

La C.F.T.C. estime que la situation est favorable pour obtenir un certain nombre de réformes, pour obtenir des transformations économiques et sociales et l'éification de structures dont la classe ouvrière tout entière aurait à se féliciter !

La C.F.T.C. déclare qu'il faut une économie plus efficace, il faut aussi une meilleure répartition des richesses nationales. Il faut mettre fin à une situation intolérable dans notre pays : celle des travailleurs et des familles ouvrières tenus à l'écart de certains avantages justifiés. Il est grand temps d'accorder à toute une catégorie de travailleurs défavorisés un pouvoir d'achat suffisant pour mieux vivre.

Nous ne voulons pas de cassure dans la classe ouvrière. Il faut que se manifeste maintenant, à côté du dynamisme professionnel, une solidarité véritable et effective entre tous les salariés.

C'est pour qu'un certain nombre d'idées et de courants d'opinions s'opèrent dans la nation, notamment pour le relèvement du S.M.I.G. et des allocations familiales, la suppression des zones de salaires, pour prouver ainsi la solidarité effective et réelle de tous les travailleurs, quelles que soient les régions où ils vivent ou leur catégorie professionnelle, que la C.F.T.C. a décidé de mener ces journées de propagande.



Les FAMILLES OUVRIÈRES SONT PÉNALISÉES !

SAVEZ-VOUS QU'IL Y A DES MILLIERS DE FOYERS OU, CHAQUE MOIS, IL MANQUE DE 10 à 20.000 FR. À L'APPEL ? ASSEZ DE SACRIFICES ET DE PRIVATIONS !

AH ! vous pouvez le dire, la mère de famille ne fait, en effet, que « toucher » les allocations familiales.

Parlons clair, parlons chiffres. Parlons des plus déshérités. Prenons l'exemple d'un salarié étant proche du « minimum ». Il gagne 30 000 francs. Il a 2 enfants de moins de 10 ans. Dans la région parisienne, il va toucher (allocation de salaire unique comprise) 11 795 francs. Cela est destiné théoriquement à faire « vivre » la femme et les deux enfants puisque le père de famille touchera le même salaire que son camarade célibataire.

Total des ressources du foyer : $30\ 000 + 11\ 795 = 41\ 795$ francs par mois pour 4 personnes !

L'Union nationale des Associations familiales, qui calcule tous les mois le budget nécessaire pour une famille de 4 personnes, dont 2 enfants entre 6 et 10 ans, arrive à un budget familial de 67 825 francs (dernier budget connu).

Entre ce budget (qui, encore une fois, est minimum) et les ressources du foyer, il y a un « manque à vivre » de $(67\ 825 - 41\ 795) 26\ 030$ francs chaque mois !!!

Même en supposant que le mari gagne 40 000 francs il leur manquera encore 16 000 francs chaque mois et les ressources du foyer seront encore loin en dessous du minimum.

C'est dimanche.
La ménagère fait ses comptes.
Elle peut vous dire,
M. Ramadier que ça ne baisse pas beaucoup ».



Un Plan social ?

D'accord ! Mais un vrai !

Un plan social ? D'accord ! Mais qu'est-ce qui serait plus social que de faire vivre dignement les plus déshérités de ce pays ? Que le Gouvernement inscrive donc dans son plan social la suppression des privations supportées par des centaines de milliers de familles ouvrières. Qu'il réalise pour les petits salariés une revalorisation du salaire

moyen interprofessionnel garanti et la suppression des zones.

Pour nous, les satisfactions sociales, l'élevation du standard de vie, ne sont pas des restes que l'on distribue quand il y en a. Au contraire, satisfaction sociale, élévation du standard de vie, constituent des impératifs que la production doit se mettre en mesure de réaliser. Et cette opinion implique des changements de taille dans notre vie économique : Ce n'est pas aux industriels de déterminer seuls ce qu'ils veulent faire, c'est à la nation de leur indiquer ce qu'ils doivent réaliser.

SOLIDARITÉ AVEC LES TRAVAILLEURS DE HONGRIE

Partisans farouches de vraie liberté pour tous les hommes, nous ne pouvons rester insensibles à la lutte que mène le peuple hongrois pour sa liberté.

Les travailleurs C.F.T.C. saluent fraternellement tous leurs camarades de Hongrie qui, au prix de leur vie, ont engagé la lutte pour le bien le plus précieux de l'humanité.

MOINS DE
25 000 francs
par mois pour
4 500 000
de salariés
(déclarations d'impôt:
1955)